

ECOLE PUBLIQUE MIXTE
24100, LEMBRAS
Tél. :05 53 57 97 08 ou 05 53 74 28 22 (bcd)
ecole.publique.lembras@wanadoo.fr

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Classe : _____

REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
Classe de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Accueil à 8h20 et à 13h50

Aide individualisée les mardi et vendredi de 12 h 45 à 13 h 45 (pour certains élèves uniquement).

L'entrée et la sortie des classes s'effectuent par le portail en fer. Pour les classes de maternelle, les parents (ou personnes habilitées par les parents) doivent venir chercher leurs enfants auprès des enseignants à 12h et à 16h30 précises.

Le portail de l'école étant fermé à clé pendant les heures de classe, nous vous demandons de respecter les horaires d'ouverture. En cas de retard exceptionnel, une sonnerie a été installée.

Etudes et garderies :

Une garderie est proposée aux enfants de C.P, CE1, CE2, CM1 et CM2 tous les soirs de 16h30 à 18h. Cette étude est payante : 0,75 € par séance et par enfant.

Le matin, la garderie fonctionne pour tous les enfants à partir de 7h20. Cette garderie est gratuite.

Le paiement des garderies s'effectue en fin de mois à la mairie.

Absences et retards :

En cas d'absence ou de retard, prévenir l'école.

Après une absence ou un retard, un certificat médical ou une lettre justificative doit être remis à l'enseignant.

Hygiène et sécurité :

Les enfants de TPS/PS/MS (doivent être accompagnés à l'intérieur des classes. Les enfants doivent être conduits à l'école avec une hygiène correcte. L'état des cheveux doit faire l'objet d'une surveillance particulière : le traitement des poux est du ressort exclusif des familles.

Une tenue correcte et décente est obligatoire.

Il est interdit de porter à l'école des objets dangereux et il est déconseillé d'amener des objets de valeur, de l'argent ou des jouets.

Le port des signes ou des tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Nous demandons aux conducteurs de rouler très lentement sur le parking de l'école, de manœuvrer avec prudence et de se garer aux endroits prévus.

Après avoir été récupérés par leurs parents, les enfants ne doivent pas revenir jouer dans la cour de l'école après 12h et après 16h30.

Le personnel de service et les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments.

Discipline :

La discipline, à l'intérieur de l'école et pendant le temps scolaire est assurée uniquement par les enseignants.

Dans tous les cas, les enfants doivent être protégés par le milieu scolaire et ne sauraient subir de remontrances de personnes extérieures.

Coopérative scolaire :

Une participation aux frais de la coopérative scolaire est demandée :
15€ pour un enfant, 27€ pour deux enfants et 37€ pour 3 enfants...

Divers :

Pour tous les règlements, les paiements par chèque sont préférables.

Tout livre prêté par l'école qui sera perdu ou abîmé devra être remplacé ou remboursé.

Les manuels scolaires doivent être couverts.

A Lembras, le _____.

Signatures des parents :

Signature de l'enfant :